

DÉFENDRE LE STATUT DES FONCTIONNAIRES, C'EST DÉFENDRE NOTRE MÉTIER... ET LE SERVICE PUBLIC

Le statut des fonctionnaires est **plus menacé que jamais**. Et cette fois, le projet est clair : **rendre les licenciements plus faciles et affaiblir la protection statutaire**.

Ce que prévoit l'accord de gouvernement

« *Le recrutement contractuel devient la règle au sein de l'autorité fédérale, à l'exception des fonctions régaliennes.* »

Mais **quelles fonctions seront encore considérées comme « régaliennes »** dans notre département ? Nous craignons que ce gouvernement cherche à **réduire leur nombre au strict minimum**.

Sous couvert d'« économies » ou de « modernisation », l'Arizona attaque en réalité les fondements du service public.

Face à cette offensive, il est crucial de rappeler que le **statut n'est pas un privilège** : c'est un **outil essentiel au service de l'intérêt général**.

Ce que garantit le statut

Un État a différents objectifs spécifiques et très différents de ceux d'une société privée.

L'État a besoin de personnes prêtes à s'engager pour la vie et à se mettre au service des autres.

Le statut a précisément été mis en place pour garantir l'accomplissement de ces objectifs. Il est un pilier de notre démocratie et une garantie pour TOUS les citoyens.

1. Garantir l'indépendance et l'impartialité du service public

Le statut nous protège des pressions politiques et économiques, assurant ainsi des décisions motivées par **l'intérêt général** plutôt que par des intérêts privés ou partisans. Sans ce statut, les agents pourraient être influencés par la menace de licenciement ou des promesses de promotion, compromettant l'impartialité des institutions publiques.

2. Assurer la continuité et la qualité du service public

Le statut permet de fidéliser les agents, de valoriser l'expertise, et d'assurer une présence constante. Un service public efficace repose sur la stabilité.

Le statut **garantit la continuité des services publics**, même en cas de crises ou changements politiques.

3. Préserver l'égalité de traitement et la démocratie

Le statut des fonctionnaires est un rempart contre la politisation des services publics.

Le statut assure que chaque citoyen est servi de manière neutre, égale, sans passe-droits ni favoritisme.

Le statut protège l'intérêt collectif des dérives liées à des intérêts privés.



4. Le respect de nos institutions

Le statut est inscrit dans les textes fondamentaux et a été conçu pour protéger le bon fonctionnement de l'État.

Il permet aux fonctionnaires de remplir des missions d'intérêt général avec des garanties juridiques spécifiques, à l'abri des aléas économiques ou sociaux.

Il garantit la loyauté des fonctionnaires pour l'État et leur engagement à long terme.

Y toucher, c'est remettre en cause un équilibre institutionnel voulu pour garantir un service public de qualité.

Pourquoi ces attaques sont dangereuses

On vous parle de :

- « flexibilité »,
- « responsabilisation »,
- « alignement sur le privé »...

Mais dans les faits, cela signifie :

- précarisation des carrières,
- politisation des recrutements,
- perte de sens du métier et du service public.

L'UNSP reste mobilisée

Au SPF Finances, **le statut est une condition indispensable à l'exercice de nos missions fiscales avec indépendance et rigueur.**

Remettre cette protection en cause, c'est **ouvrir la porte aux ingérences politiques** et à une **gestion à la carte des ressources humaines**.

On risque de voir surgir des vagues de recrutements ou de licenciements **selon la couleur du gouvernement en place**, comme c'est déjà le cas ailleurs, notamment aux États-Unis.

C'est pourquoi – plus que jamais – l'UNSP continuera à défendre ce qui fait la force et la légitimité de notre engagement professionnel.

Le statut n'est pas un privilège : c'est une garantie de neutralité, de qualité et de stabilité au service de tous.

Si vous entendez des affirmations contraires, rappelez les faits. Ce combat nous concerne tous.

Ce combat n'est pas corporatiste. Il est **citoyen**.

Le statut, c'est :

- une **protection pour les agents**,
- un **bouclier pour la société**,
- et une **garantie de neutralité démocratique**.

**ENSEMBLE, DÉFENDONS LE STATUT.
DÉFENDONS LE SERVICE PUBLIC**

